

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 17-2019**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	07/03/2019
Présents	17
Absents	6
Procurations	1
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du sept mars deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le quatorze mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : BAJAN Andrée à Jean SAINT MARTIN.

**Absents** : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Vente d'une parcelle communale pour l'implantation d'une zone de services**

Madame le Maire présente au conseil les propositions de deux porteurs de projets qui souhaitent acquérir la parcelle communale section E, n° 1232 sise à la Marinade. Les deux courriers portent sur la création d'une zone de service destinée à l'installation d'un secteur tertiaire autour des chiffres et du juridique, afin de ne pas influencer le vote les noms des expéditeurs ont été volontairement occultés.

- Le premier, après rencontres avec Madame le Maire, a adressé un courrier à la Mairie le 14 novembre 2018, avec esquisse, il précise que l'objectif est de créer un centre de services/tertiaires, avec construction de bureaux à destination de professionnels exerçants dans les métiers du droit, du chiffre. Plusieurs partenaires étant déjà identifiés, le dossier pourrait aboutir rapidement et serait générateur, dans un premier temps de 5 créations d'emplois. Il propose d'acquérir la parcelle au prix de 200 000 € soit environ 50 € le m2.
- Le deuxième a rencontré Madame le Maire à plusieurs reprises pour plusieurs terrains communaux, par mail en date du 6 décembre il fait part de son intention d'acquérir la parcelle 1232 et rajoute des parcelles de terrains privés qui sont susceptibles d'être fléchés sur le PLUI comme emplacements réservés. Après échanges téléphoniques le 17 décembre 2018 et relance le 8 mars 2019, par mail en date du 13 mars, réceptionné le jour du conseil municipal, il propose d'acquérir ladite parcelle au prix de 30 € le m2, négociable, pour l'implantation d'un pôle d'expertise, centre d'affaires qui regrouperait différentes activités de bureaux auxquelles pourraient se joindre des commerces.

Madame Marie-Françoise ALBAN demande si le 2<sup>ème</sup> porteur de projet est un habitant de Mirepoix, Madame le Maire précise que le fait d'être de la commune ne devrait pas réglementairement intervenir dans le choix, elle rajoute cependant que les deux étant de Mirepoix elle peut répondre à la question.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à la majorité**

- **Décide** de vendre la parcelle section E, n° 1232 sise à La Marinade au porteur de projet n° 1 (15 Pour ; 3 abstentions : Marie-Françoise ALBAN, Stéphane BOURDONCLE et Jean-Luc PEISER), considérant qu'il ne serait pas judicieux de rajouter des commerces à l'extérieur du centre-ville et que le prix de 30 € le m2 est aujourd'hui en dessous du prix du marché sous réserve de l'obtention de toutes les pièces nécessaires (géomètre, évaluation domaniale etc.) ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes, notamment consultation du service des domaines pour demande d'évaluation et signature de tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

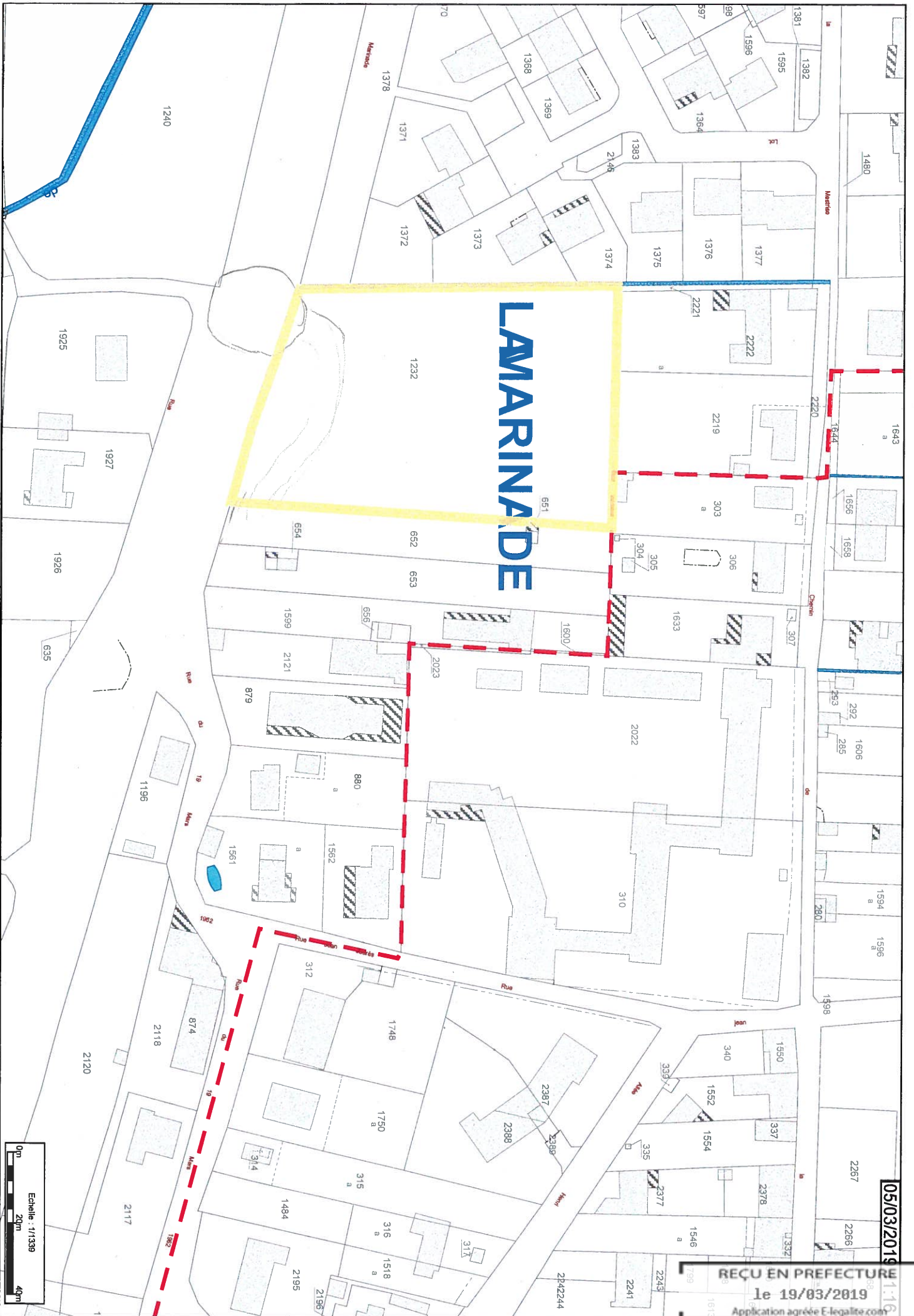


1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Pierre GARCIA



99\_DE-009-210901948-20190314-17D2019-DE



LAMARINADE

05/03/2019

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/03/2019  
Application agréée E-legalite.com

0m 20m 40m  
Echelle : 1/1339